N°4144
Entrée le 29.06.2026
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Réponse de Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n°4144 du 26 mai 2026 des honorables Députés Claire Delcourt et Ben Polidori

1. **Quelle est l'appréciation du gouvernement quant aux risques identifiés par la FAO ?**

Le Gouvernement tient compte des recommandations[1] exprimées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant l'impact du conflit de 2026 au Moyen-Orient sur le commerce de l'énergie et des engrais, ainsi que sur la sécurité alimentaire. La dynamique des marchés mondiaux et nationaux des produits agricoles, et ainsi l'évolution de la marge brute des agriculteurs (c'est-à-dire les revenus moins les coûts d'exploitation) sont surveillées de très près afin de faciliter l'identification rapide des conséquences imprévues. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé, ensemble avec les partenaires sociaux[2], d'accorder une aide spécifique aux entreprises agricoles, afin de compenser les surcoûts des fertilisants, sur base de la règlementation européenne et le plan d'action européen des engrais[3].

2. **Dans quelle mesure l'approvisionnement du Luxembourg en semences dépend-il de chaînes logistiques susceptibles d'être affectées par les tensions actuelles ?**

L'approvisionnement du Luxembourg en semences repose principalement sur une solide production locale dédiée aux grandes cultures (p.ex., blé tendre, orge, seigle, avoine) et les importations européennes (p.ex., la France, la Belgique, l'Allemagne et le Pays-Bas) pour les cultures (p.ex., colza, tournesol, soya et maïs) pour lesquelles les semences ne sont pas multipliées au Luxembourg. Les importations européennes de semences ne sont pas directement bloquées par les mesures physiques de confinement au détroit d'Ormuz.

L'Allemagne, le Pays-Bas et la France, qui servent de principaux centres de transit et de traitement pour la distribution des semences dans l'UE, importent une grande majorité des variétés de semences de base et oléagineuses (par exemple, les semences de maïs et les semences de tournesol) d'Ukraine, de Roumanie et non pas de pays fortement dépendants du détroit d'Ormuz[4,5].

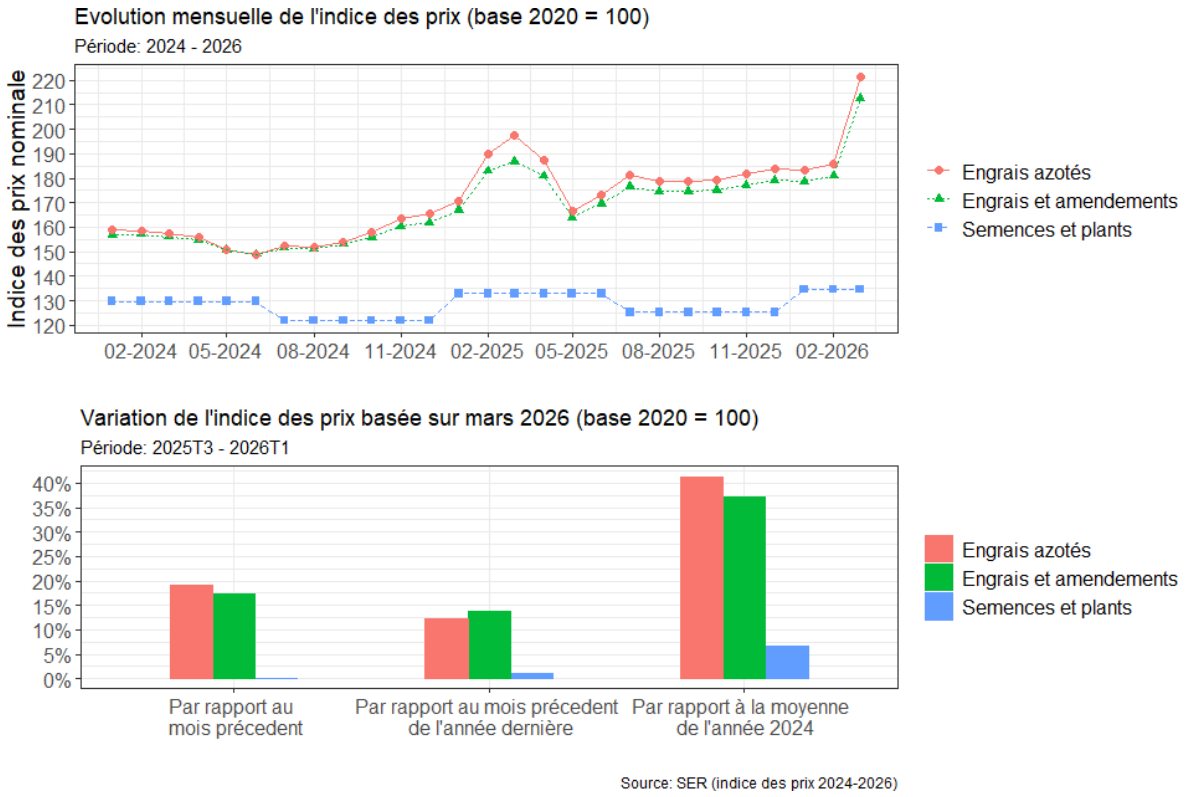
Pour ces raisons, le Gouvernement conclut qu'il existe actuellement un faible risque dans la chaîne d'approvisionnement des semences qui n'est pas affectée directement par les tensions actuelles.

---

[1] FAO (2026): Global Agrifood Implications of the 2026 Conflict in the Middle East.
[2] Resilienzpak 2026 - Le gouvernement luxembourgeois.
[3] Commission Européenne 2026 : Plan d'action sur les engrais : un partenariat pour garantir la disponibilité et le caractère abordable des engrais produits dans l'UE, ainsi que l'autonomie stratégique dans ce domaine.
[4] World Bank (2026): World Integrated Trade Solution.
[5] Bodenschatz P., Flach, L. (2026): The Role of the Strait of Hormuz for Germany and the EU, EconPol Policy Brief, 81 Vol 10.

3. **Quelle a été l'évolution récente des prix des engrais et des semences, ainsi que leur part dans les coûts des exploitations agricoles ?**

Selon les statistiques agricoles nationales, l'indice nominal des prix des engrais et des semences au Luxembourg a augmenté de 17,5 % et 1,16 % respectivement de février à mars 2026. Les indices des prix des engrais ont augmenté continuellement depuis mai 2025 : de 13 % par rapport au mois précédent de l'année dernière et de 35 % par rapport à la moyenne de 2024. L'indice des prix des engrais azotés a connu une hausse encore plus marquée le mois dernier, avec une augmentation récente de 19 % et de 43 % par rapport à la moyenne de 2024. (Voir les graphiques en-dessous montrons l'évolution et la variation trimestrielle de l'indice des prix).



Selon les données comptables des exploitations agricoles de l'année 2024, les engrais représentent en moyenne environ 3 % de leurs coûts d'exploitation totaux, ce pourcentage varie de 1 % pour la viticulture à 7 % pour les grandes cultures.

De même, le coût des semences représente en moyenne 2 % des coûts d'exploitation totaux.

En plus, il est important de souligner que le secteur du commerce a confirmé que 70 % des exploitations agricoles ont déjà acheté des engrais à l'automne 2025 pour la prochaine année de cultivation et en ont constitué des stocks jusqu'en février 2026[6].

[6] Voir la réponse à la question parlementaire N°3810 du 17 avril 2026.

4. **Les indicateurs internationaux, tels que l'indice FAO, permettent-ils d'anticiper l'évolution des prix alimentaires au Luxembourg, et quelles tendances le gouvernement observe-t-il actuellement ?**

Les indicateurs internationaux comme l'indice FAO des prix alimentaires fournissent de précieux signaux d'alerte précoce sur les tendances alimentaires mondiales, mais leur impact sur les prix à la consommation au Luxembourg est retardé et fortement influencé par les chaînes d'approvisionnement européennes et les marges de détail[7]. Il existe un décalage notable entre les variations de l'indice FAO et les prix à la consommation dans les supermarchés luxembourgeois. Les prix alimentaires sont protégés par les coûts de transformation, l'emballage, le transport régional et dépendants des marchés alimentaires, éventuellement par des contrats d'approvisionnement variés, de quelques mois à long terme[8].

Selon le Statec, on ne voit pas encore un impact sur les prix de l'alimentation dans l'indice des prix à la consommation à cause des tensions actuelles. Effectivement, depuis le début du conflit, à côté des prix de l'énergie, les prix de certains autres intrants agricoles, notamment l'urée granulaire et l'ammoniac, ont augmenté. Toutefois, ces tensions semblent s'atténuer progressivement. Néanmoins, combinée à la saison de plantation en cours dans l'hémisphère Nord, cette hausse des coûts de production agricole pourrait se transmettre aux prix alimentaires avec un décalage généralement estimé entre 6 et 12 mois. Elle contribuerait ainsi au maintien de pressions inflationnistes sur les produits alimentaires en 2027. Cette hypothèse est intégrée dans le scénario central du Statec[9], qui prévoit une inflation alimentaire de 2.9% en 2026 (après +2.0% en 2025) et de 3.3% en 2027.

5. **Quelles mesures additionnelles le gouvernement envisage-t-il pour renforcer la résilience du système alimentaire face à de tels chocs ?**

La politique agricole nationale comprend une aide couplée aux légumineuses[10] qui vise à renforcer la compétitivité de la production et à réduire l'utilisation des engrais grâce à la fixation naturelle de l'azote par les légumineuses. En outre, il existe d'autres mesures de soutien dans le cadre des programmes agroenvironnementaux et les éco-régimes visant à réduire l'utilisation d'engrais (p.ex., aide à la réduction de la fertilisation azotée[11]), à diminuer les pertes d'azote dans l'environnement et à améliorer l'efficacité de l'azote (p.ex., aide à l'incorporation rapide du fumier[12], aide favorisant l'injection de lisier et compostage du fumier[13], aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis[14]).

---

[7] https://www.fao.org/prices/en.
[8] https://www.oecd.org/en/publications/oecd-fao-agricultural-outlook-2024-2033_4c5d2cfb-en.html.
[9] Statec 2026: Note de conjucture 1-26.
[10] https://agriculture.public.lu/de/beihilfen/verbesserung-der-wettbewerbsfaehigkeit/gekoppelte-leguminosenpraemie.html.
[11] https://agriculture.public.lu/de/beihilfen/agrar-umwelt-und-klimamassnahmen/beihilfe-reduzierung-stickstoffduengung.html.
[12] https://agriculture.public.lu/de/beihilfen/oeko-regelungen/beihilfe-zeitnahe-einarbeitung-mist.html.
[13] https://agriculture.public.lu/de/beihilfen/agrar-umwelt-und-klimamassnahmen/beihilfe-gulle-jaucheausbringung-kompostierung-mist.html.
[14] https://agriculture.public.lu/de/beihilfen/oeko-regelungen/beihilfe-anbau-zwischenfruechten-untersaaten.html.

Par ailleurs, le Gouvernement est en faveur d'un soutien accru à l'économie circulaire[15], du développement plus poussé des engrais biosourcés, notamment des engrais de type RENURE[16], qui permettent de recycler l'azote et le phosphore contenus dans les déjections animales, ainsi que d'un soutien à la production européenne d'engrais afin de réduire à moyen et long terme la dépendance des agriculteurs aux engrais importés.

Luxembourg, le 29 juin 2026
La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture,

(s.) Martine HANSEN

[15] Letzebuerger Bauer: Düngemittelkrise abfedern. EU-Mitgliedstaaten drängen auf Klarheit bei Finanzierungen. Page 2, 22 – 29 Mai 2026.
[16] Directive (UE) 2026/288 de la Commission du 9 février 2026 modifiant la directive 91/676/CEE du Conseil en ce qui concerne l'utilisation de certaines matières fertilisantes issues d'effluents d'élevage.